

N° DE LICENCE (SI RENOUELEMENT) :

FEMME HOMME

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Veillez entourer les cours auxquels vous souhaitez vous rendre régulièrement

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h30	Gym tonic /renfo	Gym tonic/renfo		Gym tonic /renfo		
10h30	Gym séniors actifs	Pilates 1 - débutant		Gym séniors	Multimarches 10h30/12h	Marche nordique 10h30/12h
12h30					Gym bien être	
17h		Pilates 1 - débutant				
18h		Pilates 1 - débutant		Body sculpt	Pilates 1 - débutant	
18h30	Pilates 2 - intermédiaire		Pilates 2 / gym ball (1x/mois)			
19h				Cardio training		
19h30	Danse Move	Global fit				
20h			Strong @ 20h15/21h15	Stretching		

Remise de votre inscription

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- Fiche d'inscription complétée **recto/verso et signée** Paiement de la cotisation (Cf tableau ci-dessous)
- Certificat médical ou attestation « questionnaire de santé » Justificatif (si tarif préférentiel)

Cotisation saison 2024/2025- Tarifs de janvier à juin

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques

	Forfait gymnastique en salle	Marche nordique	Multimarches (Tarif subventionné)	Forfait gymnastique + marche
Adhésion à l'association	112€	67€	48€	167€
(+) Licence FFEPGV	+ 28€			
COTISATION TOTALE (si paiement en 3 fois)	140€ (85€+55€)	95€ (60€+35€)	76€ (40€+36€)	195€ (100€+95€)
(-) Tarif préférentiel (-20€)	Motifs : <i>couples, familles, chômeurs, étudiants, – de 18 ans</i>			
COTISATION TOTALE DUE APRES REDUCTION	120€ (80€+40€)	75€ (50€+25€)	56€ (30€+26€)	175€ (100€+75€)

1 ou 3 **Chèque(s)** à l'ordre de la **GV Lévig nac** **Chèques ANCV** **Virement en 1** **MOIS**

1^{er} chèque encaissé à l'inscription, le second en janvier et le 3^{ème} en avril

Avez-vous besoin d'une **facture** ? Oui Non

www.ffepgv.fr



INFORMATIONS SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, le certificat médical n'est plus demandé. L'adhérent doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur notre site internet : www.gvlevignac.com ou sur simple demande par mail gvlevignac@gmail.com auprès des membres du bureau.

Participation à l'Assemblée Générale L'association est administrée par un Bureau constitué de bénévoles. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « contact@ffepgv.fr ».

Honorabilité des bénévoles Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des **animateurs bénévoles** et des **équipes dirigeantes** des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Fonction dans l'association :
Prénoms (tous séparés par une virgule) :
Commune ou ville de naissance : Département de naissance :

Droit à l'image Nous souhaitons prendre occasionnellement des photos pour illustrer les cours sur les supports de communication de l'association (site internet gvlevignac.com et flyers). Il s'agit de photographies de groupe ou bien de vues montrant des personnes en activité. Les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier les pratiquants. L'usage des images est sans but lucratif. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit de vous écarter lors des prises de vue, soit de masquer votre visage.

Je cède à l'association GV Lévig nac mon droit à l'image

Oui

Non

Date et signature du licencié